SEVENANS Infos

Avril 2022

Votre Mairie

Horaires d'ouverture de votre mairie :

Lundi: 11h-12h

Mardi: 16h30-19h

Jeudi: 11h-12h

Adresse: 7 rue de Delle 90400 Sevenans

Site: www.mairie-sevenans.fr

E-mail: mairiesevenans@wanadoo.fr

Tel: 03.84.56.01.47



- 1. Approbation du dernier compte rendu
- 2. Transfert de compétence IRVE
- 3. Signature de conventions
- 4. Subvention éclairage public
- Délibérations budgétaires
- 6. Approbation du compte de gestion 2021
- 7. Vote du compte administratif 2021
- 8. Reprise des résultats de l'exercice 2021
- 9. Vote du budget primitif 2022
- 10. Vote du taux des taxes

Mot du Maire



Chères Sevenanaises, chers Sevenanais,

Le printemps est là, la nature nous le montre bien et c'est fort agréable. Je remercie une nouvelle fois l'équipe de la commission fleurissement pour l'embellissement du village. Mais cette période, c'est aussi un moment très important pour votre municipalité, celui de la préparation du budget de votre commune.

Soucieux de bien gérer les charges de fonctionnement tout en se projetant sur de nouveaux investissements afin d'améliorer notre cadre de vie, votre conseil municipal a souhaité investir et passer l'ensemble de l'éclairage du village à la LED. Il est évident que nous avons sollicité des subventions pour financer cet investissement. De même, suite à une importante dégradation de la salle de la mairie bleue due à l'humidité, des devis ont été demandés afin de chiffrer les réparations des dégâts occasionnés.

Comme je l'avais évoqué l'an passé, nous allons devoir augmenter le taux des impôts fonciers, cela pour permettre de subvenir aux augmentations de charges et de pouvoir réaliser ces travaux. Vous trouverez dans ce bulletin les grandes lignes du budget prévisionnel.

N'ayant pu se rencontrer depuis notre élection, les conditions actuelles le permettant, je vous propose de nous retrouver le :

Samedi 14/05 à la salle de la Folichotte à 18h

pour un moment qui nous permettra d'échanger et de vous faire un premier retour sur les 2 années écoulées et se projeter sur l'avenir.

Dans l'attente de vous retrouver. Prenez bien soin de vous.

Le Maire, Maryline Morallet

Compte rendu du 6/04/2022



1. Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la séance du 19 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Transfert de compétence IRVE

Territoire d'Energie 90 propose aux collectivités le transfert de la compétence IRVE (infrastructure de recharges de véhicules électriques) c'est à dire gérer la création, l'entretien et l'exploitation des bornes de recharges des véhicules électriques et hybrides.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce transfert de compétence.

3. Signature de conventions

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer 2 conventions avec Enedis dans le cadre de travaux effectués sur notre commune concernant la desserte du réseau électrique vers la commune de Meroux-Moval.

4. Subvention éclairage public

Suite à la demande de subvention faite auprès du conseil départemental concernant le changement de l'éclairage public, une délibération doit être faite justifiant l'inscription de cette opération au budget primitif de l'exercice 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité confirme l'inscription de cette opération au budget 2022.

5. Délibération budgétaire

Les collectivités ont l'obligation de préciser l'ensemble des dépenses qu'elles souhaitent regrouper dans le compte « fêtes et cérémonies »

Mme Le Maire expose que ce compte regroupera tous les frais liés aux fêtes et cérémonies, aux décorations, aux cérémonies officielles et inaugurations, au repas des ainés, au colis des ainés, aux récompenses des jeunes diplômés :

ainsi qu'aux fleurs, bouquets, médailles, gerbes offerts à l'occasion de divers événements et réceptions officielles.

Le conseil municipal valide cette proposition.

6. Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion du percepteur montre un résultat d'exercice de + 209 058.77 € qui correspond au compte administratif.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.

Compte rendu du 06/04/2022

7. Vote du compte administratif 2021

Fonctionnement

Dépenses
 Recettes
 293 488.23 €
 276 621.32 €

Soit: - 16 866.91 €

Reports de l'exercice 2020

Fonctionnement + 209 215.87 €
 Investissement + 3 750.63 €

Investissement

Dépenses
 Recettes
 43 534.20 €
 56 493.38 €

Soit: + 12 959.18 €

Résultat cumulé

Fonctionnement + 192 348.96 €
 Investissement + 16 709.81 €
 Résultat du solde : + 209 058.77 €

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 (après que Mme le Maire soit sortie de la salle)

8. Reprise des résultats de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de reprendre au budget primitif 2022 les résultats de l'année 2021

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021 - 16 866.91 €
 Résultat antérieur reporté (Ligne 002 du CA N-1) + 209 215.87 €
 Résultat à affecter + 192 348.96 €

Ce montant sera mis au budget en recette de fonctionnement.

9. Vote du budget primitif 2022

Le Budget total s'élève à :732 529.61 €Prévisions dépenses de fonctionnement :514 819.56 €Prévisions dépenses d'investissement :217 710.05 €

Principales dépenses de fonctionnement en €

Charges à caractère général : 93 080 €

- Face aux augmentations de l'énergie, nous sommes contraint de prévoir 30.000 € concernant les charges énergétiques. (Ce montant était de 17.000 € au budget 2021)

Charges de personnel : 93 234 €

Syndicat de la maternelle : 20 100 €

- Le nombre d'enfant en maternelle ayant diminué cette année, et aucun n'investissement important n'étant prévu, il en résulte une baisse des charges du SIEMPK.

(Pour information, le coût pour la commune pour un élève en maternelle est de 2822,15 € par an)

Syndicat du RPI Dorans Botans Bermont Sevenans : 44 703 €

- En plus de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisé en école élémentaire, les charges du syndicat ont également augmenté.

(Pour information, le coût pour la commune pour un élève en élémentaire est de 1970,85 € par an)

Syndicat immeubles intercommunaux : 9 381 €

<u>Subventions versées par la commune</u> : 3 500 € (L'affectation n'a pas encore décidé)

Remboursement des intérêts des prêts en cours : 9 900 €

Compte rendu du 06/04/2022



Principales dépenses d'investissement en €

Frais d'études : 65 000 €

- Les frais d'études concernent principalement le bâtiment de l'ancienne école et la voirie du lotissement des Vergers.

Autres bâtiments publics : 37 897 €

- Des travaux sont prévus pour la mairie bleue dont l'état se détériore très rapidement à cause de l'humidité.

Installations de voirie : 60 000 €

- Ces frais concernent le passage de l'éclairage public à la LED

Remboursement du capital des prêts en cours : 43 113 €

Le Budget primitif 2022 a été adopté à l'unanimité.

10. Vote du taux des taxes

Afin d'équilibrer le budget ci-dessus, le conseil municipal a décidé, sur proposition de Mme Le Maire, d'augmenter la taxe foncière sur le bâti de + 3 points.

Taxes	Taux 2021	Taux votés pour 2022
Taxe Foncière (Bâti)	25,26 %	28,26 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	43,98%	43,98 %

Le gain attendu suite à cette augmentation devrait s'élever à 24 296 €

Exemple pour une maison type de 130 M² avec garage de 25M², 3 chambres, une salle de bain, confort classique

- Taxe foncière payée en 2021 : 1038 €
- Taxe Foncière à payer en 2022 : 1114 €

Soit une augmentation de : 76 €

INFORMATIONS DIVERSES



Nettoyage de printemps:

Cette année le nettoyage de printemps de notre village se fera la Samedi 7 Mai 2022 à 9h. Rendez vous sur le parking derrière la mairie.

Rencontre avec les habitants :

Une rencontre entre les habitants et les élus aura lieu le 14 mai 2022 à 18h à la salle des fêtes.

Une rose un espoir :

- Les motards seront dans notre commune le dimanche 1^{er} mai de 9h30 à 10h45

Recensement : Les jeunes (garçons et filles) nés entre le **01/04/2006** et le **31/07/2006** doivent se présenter en mairie avec le livret de famille de leurs parents, un justificatif de domicile et une pièce d'identité pour se faire recenser avant le **31/07/2022** dès leur 16 ans révolus.